



SAGE DROPT

Rapport de stratégie

Version finale

EPIDROPT



CLIENT

RAISON SOCIALE	EPIDROPT
COORDONNÉES	ZA de la Brisse Bat D 47 800 MIRAMONT DE GUYENNE
INTERLOCUTEUR (nom et coordonnées)	Monsieur JARLETON Tél. 05.53.93.66.60 tech.dropt@orange.fr

SCE

COORDONNÉES	PERISUD 2 - 13 rue André Villet 31400 TOULOUSE Tél. 05.67.34.04.40 - Fax 05.62.24.36.55 E-mail : toulouse@sce.fr
INTERLOCUTEUR (nom et coordonnées)	Madame Audrey LEMAIRE Tél. 05.67.34.04.40 E-mail : audrey.lemaire@sce.fr

RAPPORT

TITRE	Stratégie du SAGE DROPT
NOMBRE DE PAGES	62
NOMBRE D'ANNEXES	2
OFFRE DE RÉFÉRENCE	
N° COMMANDE	

SIGNATAIRE

RÉFÉRENCE	DATE	RÉVISION DU DOCUMENT	OBJET DE LA RÉVISION	RÉDACTEUR	CONTRÔLE QUALITÉ
	18/12/17	Édition 3		JJE	JMA/ALM
	08/02/18	Edition4	Intégration Remarques COTEC	ALM/JJE	JMA
	Mai 2018	Edition 5	Intégration Remarques COTEC	ALM	
	12/06/2018	Edition 6	Intégration Remarques COTEC	ALM	
	26/06/2018	Edition 7	Intégration Remarques COTEC	ALM	
	28/08/2018	Edition 7	Intégration remarques CLE	ALM	

Sommaire

INTRODUCTION	5
1. Les étapes précédentes d'élaboration du SAGE.....	6
2. Place et objectifs de la stratégie.....	7
3. Structuration du rapport.....	8
QUANTITE ET RESSOURCES EN EAU	11
1. Contexte et tendances	12
1.1. Synthèse du diagnostic.....	12
1.2. Eléments de tendances.....	14
2. Objectifs et leviers	15
2.1. Améliorer la connaissance.....	16
2.2. Mettre en adéquation les usages et les ressources disponibles en intégrant les effets du changement climatique	19
2.3. Intégrer les risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement	23
QUALITE DES EAUX	24
1. Contexte et tendances	25
1.1. Synthèse du diagnostic.....	25
1.2. Eléments de tendances.....	27
2. Objectifs et leviers	28
2.1. Améliorer la connaissance.....	29
2.2. Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état des masses d'eau.....	31
2.3. Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux .	34
MILIEUX AQUATIQUES.....	36
1. Contexte et tendances	37
1.1. Synthèse du diagnostic.....	37
1.2. Eléments de tendances.....	38
2. Objectifs et leviers	39
2.1. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	40

GOVERNANCE, ANIMATION, COMMUNICATION	46
1. Contexte et tendances	47
1.1. Synthèse du diagnostic	47
1.2. Eléments de tendances.....	48
2. Objectifs et leviers	49
2.1. Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance de la gestion du cycle de l'eau	50
2.2. Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE.....	52
 ANNEXES	 56
Tableau des Objectifs et Leviers	57
.....	58
Liens entre les objectifs.....	59



INTRODUCTION

1. Les étapes précédentes d'élaboration du SAGE

La stratégie du SAGE est le résultat d'un processus composé de plusieurs étapes. L'état des lieux validé par la Commission Locale de l'Eau (CLE) en février 2017 a permis de dresser un portrait du territoire au travers de ses différentes composantes liées directement ou indirectement au domaine de l'eau. Cette étape a ainsi permis de collecter et organiser les informations nécessaires à l'élaboration du SAGE. Le diagnostic du territoire puis le scénario tendanciel de son évolution à moyen terme, ont permis d'identifier les enjeux sur lesquels le SAGE doit apporter des réponses. Ces réponses possibles ont été explorées dans le cadre du choix d'objectifs à atteindre et de leviers d'action. Sur la base des différents leviers et objectifs proposés en commissions, la CLE a exprimé des choix lors de la réunion du 9 novembre 2017. Sur les bases de ces choix, la stratégie du SAGE présente le projet politique de la CLE pour la gestion de l'eau sur le territoire du Dropt.

L'année 2017 a ainsi été consacrée :

- ✚ **A la finalisation de l'état des lieux du SAGE**, pré requis indispensable pour comprendre et partager les spécificités locales.

→ L'état des lieux s'est attaché à réunir un certain nombre d'éléments factuels permettant de décrire et de caractériser le territoire du SAGE. Il dresse ainsi un portrait socio-économique du territoire et présente l'état qualitatif et quantitatif de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que les usages associés et les activités qui ont potentiellement une influence sur ces ressources.

- ✚ **A la rédaction du diagnostic**, permettant de mettre en relation des différentes données de l'état des lieux en expliquant les situations observées.

→ Le diagnostic est une étape importante qui a permis d'identifier et hiérarchiser les enjeux du territoire au regard de l'eau, soit les « thématiques » sur lesquelles le SAGE doit potentiellement apporter des réponses.

- ✚ **A l'étude des tendances et à la définition des objectifs.**

→ Le scénario tendanciel décrit l'évolution, à moyen terme, des enjeux du SAGE. Il constitue une étape de transition vers l'analyse des réponses que peut apporter le SAGE par rapport à des enjeux non satisfaits en tendance.

- ✚ **Au choix des leviers d'action nécessaires pour atteindre ces objectifs.** Cette réflexion s'est notamment appuyée sur les propositions des acteurs du territoire, exprimées lors des commissions du 27 et 28 septembre 2017.

→ Le choix de leviers d'action constitue les premières réflexions sur le contenu du projet de SAGE, en termes d'objectifs et de moyens pour les atteindre. Ils constituent une démarche exploratoire d'identification et de comparaison des réponses possibles aux enjeux du territoire.

2. Place et objectifs de la stratégie

Le schéma ci-après récapitule la place de la stratégie dans la démarche globale d'élaboration du SAGE.



Figure 1. Les différentes étapes d'élaboration du SAGE

La stratégie a pour objectif de préparer la phase suivante d'écriture des « produits du SAGE », en formalisant, dans un document écrit, les objectifs et les leviers associés retenus. Ainsi, ces orientations seront à décliner dans la phase suivante en dispositions du PAGD et en règles du règlement. L'écriture des documents du SAGE doit retranscrire ces objectifs et orientations au sein du :

- ✚ **Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD)** de la ressource en eau et des milieux aquatiques, qui précise :
 - Les priorités du territoire (géographiques et temporelles),
 - Les objectifs à atteindre et les dispositions (techniques, juridiques, organisationnelles),
 - Les conditions de réalisation du SAGE (évaluation des moyens financiers et humains indispensables pour la mise en œuvre du SAGE...).

Les articles L. 212-5-1-I, L. 212-5-2 et R. 212-46 du code de l'environnement précisent le contenu possible du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE et lui confèrent une portée juridique basée sur un rapport de compatibilité concernant les décisions prises dans le domaine de l'eau par les autorités administratives.

- ✚ **Règlement**, qui fixe les règles édictées par la CLE pour assurer la réalisation des priorités du SAGE définies dans le PAGD : cela peut concerner une ou plusieurs dispositions du PAGD qui s'en trouvent renforcées « juridiquement ».

Les articles L. 212-5-1-II, L. 212-5-2 et R. 212-47 du code de l'environnement précisent la vocation et le contenu du règlement du SAGE et lui confèrent une portée juridique basée sur le rapport de conformité. Cette portée juridique constitue la plus-value du règlement, car les règles sont opposables aux décisions administratives et aux tiers.

Ainsi, la stratégie validée par une Commission Locale de l'Eau est une phase importante dans l'élaboration des documents préalables à l'écriture du SAGE (PAGD et règlement). Elle représente l'essence même du projet de SAGE, ainsi que la volonté locale à s'engager dans un projet commun. Le rapport de stratégie est également un bon outil de communication préalablement à la phase d'instruction administrative.

Ce document se doit d'être synthétique et le plus clair possible, afin que l'ensemble des acteurs en prennent connaissance et s'approprient le projet de SAGE.

3. Structuration du rapport

Ce rapport suit une articulation logique des grands thèmes du SAGE – quantité, qualité, milieux et gouvernance.

Pour chaque grand thème est présenté le contexte associé, ainsi que les éléments de tendances étudiés lors de l'état des lieux, du diagnostic et de l'étude des scénarii. Deux types d'objectifs sont ensuite déclinés :

- des objectifs principaux qui répondent à une logique d'atteinte du bon état des eaux au regard de la DCE (réduire les déficits quantitatifs, réduire le phénomène d'érosion hydrique...)
- des objectifs opérationnels qui permettent de préciser sur quels types de leviers le SAGE pourra s'appuyer.

A chaque objectif opérationnel correspond ensuite un levier, moyen d'action du SAGE.

Chaque levier est classé selon un type : connaissance, technique, réglementaire, gouvernance et animation/communication. Ce classement permettra à la CLE de mieux visualiser le type d'action impliquée derrière chacun des leviers.

LEGENDE	TYPE DE LEVIER
C	Connaissance
T	Technique
R	Réglementaire
G	Gouvernance
A/C	Animation / Communication

Pour chaque levier les éléments suivants sont décrits :

- « **Justification** » : ce paragraphe apporte des informations justifiant le levier sur la base de données issus de l'état des lieux et du diagnostic.
- « **Priorité** » : trois niveaux de priorité sont proposés.
- « **Mise en place** » : cette partie décrit le contenu du levier, les actions à mettre en œuvre.
- « **Faisabilité** » : décrit les moyens et la forme permettant de mettre en place le levier.
- « **Valeur ajoutée** » : ce point explique en quoi l'outil SAGE apporte un bénéfice au territoire en intégrant ce levier.

La stratégie du SAGE s'appuie sur **neuf objectifs principaux**, chaque objectif principal se déclinant en objectifs opérationnels :

Trois objectifs principaux concernent le volet **Quantitatif** :

Objectifs principaux	Objectifs opérationnels
I Améliorer la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance de l'hydrogéologie et de l'hydrologie - Améliorer la connaissance sur les prélèvements et leurs impacts
II Mettre en adéquation les usages avec les ressources disponibles en intégrant les effets du changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> - Optimiser la gestion et l'usage de la ressource - Limiter la pression de prélèvements sur les nappes captives
III Intégrer les risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter la vulnérabilité face au risque inondation - Réduire le risque coulées de boues et le ruissellement

Trois font référence aux enjeux de **Qualité** :

Objectifs principaux	Objectifs opérationnels
IV Améliorer la connaissance	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance par le suivi de la qualité des eaux
V Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état des masses d'eau	<ul style="list-style-type: none"> - Réduire les pollutions diffuses liées aux pesticides et nitrates - Limiter l'impact des rejets liés à l'assainissement - Réduire l'impact des rejets viticoles - Limiter l'impact des ouvrages
VI Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux	<ul style="list-style-type: none"> - Maitriser les phénomènes d'érosion en intégrant la maîtrise du ruissellement

Un objectif répond à l'ensemble des enjeux du volet **Milieus aquatiques** :

Objectifs principaux	Objectifs opérationnels
VII Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer la connaissance sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques - Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau - Améliorer la continuité écologique - Préserver et restaurer les zones humides

Enfin, un objectif concerne la **Gouvernance**, et un autre **l'Animation et la Communication** :

VIII Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance liée à la gestion du cycle de l'eau

IX Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE

Les objectifs principaux et les objectifs opérationnels sont les mêmes sur ces thèmes Gouvernance et Animation, Communication.



QUANTITE ET RESSOURCES EN EAU


1. Contexte et tendances

1.1. Synthèse du diagnostic

Concernant la quantité des eaux, le diagnostic a mis en évidence les éléments suivants :

- ✚ Concernant les eaux superficielles, les prélèvements sont exclusivement destinés à l'irrigation :
 - Les volumes plafonds autorisés pour l'irrigation sur le sous bassin Garonne aval Dropt sont issus pour moitié de prélèvements issus des cours d'eau et pour l'autre moitié des prélèvements issus des retenues déconnectées. Les volumes plafonds de l'Autorisation Unique Pluriannuelle délivré par l'OU Garonne aval Dropt le 22/07/2016 pour une durée de 15 ans sur le Dropt sont de 10,315 Mm3 autorisés pour les prélèvements en cours d'eau et nappes connectées et 10,076 Mm3 autorisés pour les prélèvements en retenues déconnectées.
 - L'organisation et la gestion mises en place sur les cours d'eau réalimentés a permis de fixer des débits règlementaires nécessaires à l'équilibre des écosystèmes aquatiques sur le Dropt et la Dourdenne. Des dépassements ponctuels du débit de crise à Loubens sont cependant constatés malgré les suivis mis en place (difficulté à synchroniser les lâchers avec les prélèvements du fait des inerties de transfert et des manœuvres de vannes intempestives)
 - Les cours d'eau non réalimentés subissent des étiages sévères, avec des écoulements non visibles et des assecs. Sept sont suivis via le réseau Onde. Une connaissance précise des prélèvements réalisés sur ces cours d'eau et des plans d'eau situés sur les cours d'eau fait défaut.
 - Les retenues individuelles assurent un volume d'irrigation important, elles apparaissent très présentes sur certains sous bassins versants, y compris, des sous bassins concernés par la présence de grandes retenues collectives (Brayssou, Ganne et Graoussettes). Ces retenues individuelles ont un impact sur le fonctionnement hydrologique et biologique des cours d'eau même si celui-ci est difficile à décrire précisément dans l'état actuel des connaissances.
 - Les retenues collectives présentent des taux de remplissage variables, suivant l'hydrologie de l'année. Les demandes en irrigation présentent une liste d'attente : plus de 1 000 ha en liste d'attente en 2016 sur 5 400 ha irrigués au Plan de Gestion des Etiages à partir des retenues collectives.
 - Le Plan de Gestion des Etiages en vigueur date de janvier 2003. Il fixe les règles de partage de la ressource en eau (30% du volume consacré au soutien d'étiage en m3, 70% du volume souscriptible aux usages consommateurs en m3) et prévoit les conditions des prélèvements et des rejets en situation de crise. La zone d'application du PGE correspond au bassin versant du Dropt. Le PGE a fait l'objet d'une évaluation en 2009.
 - Le phénomène d'érosion et ses conséquences en matière d'envasement des plans d'eau qu'ils s'agissent de retenues collectives ou individuelles apparait une problématique à ne pas négliger y compris sur le volet quantitatif. En effet, l'envasement réduit le volume utile, la capacité de stockage et donc la disponibilité de la ressource.
 - Globalement un manque de connaissance et de partage de données est constaté sur le suivi quantitatif des cours d'eau, sur les prélèvements ainsi que sur les surfaces irriguées. Un partage en amont des surfaces irriguées pourrait permettre une anticipation des besoins et un ajustement de ces derniers au regard de la disponibilité de la ressource.
- ✚ Concernant les eaux souterraines, les prélèvements sont quasi exclusivement pour l'usage Eau Potable (95% du volume) :
 - Deux nappes captives (utilisées pour les prélèvements de 9 captages AEP sur le bassin du Dropt), présentent des baisses de leurs niveaux piézométriques. Sur ces nappes, l'enjeu quantitatif est bien identifié avec une pression forte de l'agglomération Bordelaise.

- Les sources captées pour l'AEP sont quant à elles sujettes à des variations importantes de leurs niveaux de nappe en lien avec les variations hydrologiques en surface.
- Un suivi et un partage réguliers des niveaux des piézomètres des captages AEP apparaissent nécessaires.

 Concernant le risque inondation :

- Trois cours d'eau sont concernés par une enveloppe de zones inondables
- Le bassin versant du Dropt compte 3 Plans de Prévention du Risque Inondation : PPRI Vallée du Dropt en Gironde (18 commune riveraines du Dropt en Gironde), PPRI du Dropt en Dordogne (5 communes riveraines du Dropt en Dordogne) et l'Atlas des Zones inondables en Lot et Garonne sur l'axe Dropt, Dourdenne et Dourdèze. La vulnérabilité aux inondations reste cependant limitée sur le bassin.
- Peu d'évolutions sont attendues au niveau des inondations hormis la crainte d'un renforcement des événements extrêmes en lien avec le réchauffement climatique.

Enfin, et pour rappel, le bassin versant du Dropt est identifié en situation d'équilibre quantitatif par le SDAGE. Cette situation est évaluée par comparaison entre les volumes prélevables à partir de la ressource naturelle, des retenues existantes (déduction faite des besoins prioritaires notamment vie aquatique et AEP) et le volume maximum historiquement prélevé sur la période 2003-2009. Le bassin versant du Dropt a un Volume prélevable à partir des ressources actuelles supérieur au Volume maximum historique.

Enfin, le changement climatique va accroître les déséquilibres actuels avec une baisse significative des débits moyens à l'horizon 2030 et encore davantage à l'horizon 2050. Les projections climatiques mettent en évidence des périodes d'étiage plus précoces, plus sévères et plus longues, ainsi que l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des épisodes de sécheresses et de canicules. Par ailleurs du fait de l'augmentation des températures et de l'évapotranspiration, les besoins en eau des plantes seront accrus et le bilan hydrique des sols devrait s'en trouver durablement pénalisé.




Manques de données identifiés lors du diagnostic :

- Déficit dans le suivi des débits des cours d'eau et des niveaux piézométriques
- Localisation, surfaces, volumes et gestion des retenues individuelles
- Inventaires du fonctionnement des retenues individuelles et de leurs ouvrages de restitution
- Identification des surfaces, cultures irriguées, volumes consommés et des ressources utilisées

Les enjeux sur le volet quantitatif concernent donc :

- **La connaissance et l'anticipation des besoins en eau**
- **La connaissance des ressources en eaux superficielles et en eaux souterraines et leurs suivis et leurs liens**
- **L'hydrologie des cours d'eau en particulier sur les cours d'eau non réalimentés qui subissent des assecs en période d'étiage**
- **Le partage des besoins en eau au regard de la ressource disponible**
- **L'irrigation, facteur essentiel au développement agricole de filières à forte valeur ajoutée**
- **La gestion du risque inondation et érosion**

1.2. Eléments de tendances

Facteurs d'évolution +	Facteurs d'évolution -	Evolution globale
<ul style="list-style-type: none"> • Expérience du travail collectif initiée sur le volet gestion de la ressource en eau (PGE par ex,...) • Légère augmentation de la ressource sur les axes réalimentés (rehausses) 	<ul style="list-style-type: none"> • Changement climatique (périodes d'étiage de plus en plus longues) • Besoin en augmentation (réchauffement climatique, hausse cultures dépendantes de l'eau, baisse du maïs...) • Demande forte de création de nouvelles retenues individuelles • Demande forte sur le système collectif (liste d'attente) 	Risque d'aggravation des déficits quantitatifs des cours d'eau non réalimentés (en situation d'étiage dégradée) 
		Augmentation des besoins en irrigation 
		Légère augmentation de la ressource mais maintien des listes d'attente 

Conclusion :

Si les cours d'eau réalimentés ne subissent pas ou peu d'étiages sévères, en revanche les cours d'eau non réalimentés font souvent l'objet d'assecs, d'où une nécessité d'intervenir sur eux en priorité.



La question de la gestion quantitative de la ressource porte principalement sur les ressources destinées à l'irrigation. La CLE a insisté sur l'équilibre entre le maintien voire le développement des ressources en irrigation (facteur essentiel au développement agricole de filières à forte valeur ajoutée) et l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques.

La stratégie adoptée par la CLE vise également à améliorer la connaissance sur les plans d'eau et leurs impacts.

La plus-value attendue par le SAGE au sujet des inondations se concentre sur la maîtrise de la vulnérabilité.

2. Objectifs et leviers

Objectifs Principaux		Objectifs Opérationnels		Leviers			Priorité		
I	Améliorer la connaissance	1	Améliorer la connaissance de l'hydrogéologie et de l'hydrologie	C	1	Caractériser l'hydrogéologie du bassin	2		
				C	2	Améliorer la connaissance des cours d'eau non réalimentés	1		
		2	Améliorer la connaissance sur les prélèvements et leurs impacts	C	1	Fiabiliser la connaissance des prélèvements	2		
				C	2	Evaluer l'impact des retenues individuelles sur les volets quantitatif, qualitatif et milieu	1		
				C	3	Affiner la répartition des volumes autorisés entre secteurs non réalimentés et réalimentés	2		
		II	Mettre en adéquation les besoins et les ressources en intégrant les effets du changement climatique	1	Optimiser la gestion et l'usage de la ressource	T	1	Anticiper et pré-identifier les besoins annuels en irrigation	2
T	2					Améliorer le suivi de la gestion collective des ressources	1		
R	3					Rédiger un règlement d'eau des ouvrages de réalimentation	1		
A	4					Promouvoir les économies d'eau en agriculture	1		
R	5					Veiller à ce que les projets de retenues individuelles ne remettent pas en cause le remplissage des ouvrages collectifs	1		
T	6					Privilégier le développement de ressources collectives	1		
2	limiter la pression de prélèvements sur les nappes captives			R	1	Réserver les nappes captives à l'alimentation en eau potable	1		
				A	2	Informé et mettre en place des actions d'économie d'eau sur le réseau Eau Potable	2		
III	Intégrer les risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement			1	Limiter la vulnérabilité face au risque inondation	R	1	Prendre en compte les Zones Inondables dans les documents d'urbanisme	1
					Réduire le risque coulées de boues et le ruissellement	T/R	2	Intégrer le phénomène de ruissellement et le risque de coulées de boues dans les démarches de territoire et documents d'urbanisme	2

2.1. Améliorer la connaissance

Objectif 1 : Améliorer la connaissance de l'hydrogéologie et de l'hydrologie

Levier 1. Caractériser l'hydrogéologie du bassin

Justification :

- Présence de réseaux karstiques en amont du captage AEP de la Brame
- Présence de grottes sur la partie Girondine, hypothèse de zones karstiques
- Cours d'eau qui semblent être sans nappe d'accompagnement
- Cours d'eau soumis à de fortes variations de niveaux et des assecs fréquents
- Manque de compréhension entre les relations eaux souterraines et eaux de surface.

Priorité : 2

Mise en place :

- Etudes de traçage dans le karst en particulier en amont du bassin versant et sur le secteur de l'Entre Deux Mers

Faisabilité :

- Définir faisabilité technique des études de traçage
- Identifier les moyens financiers,
- Définir le maître d'ouvrage et partenaires techniques (BRGM,...)

Valeur ajoutée du SAGE :

- Protection et sécurisation de la ressource en eau potable
- Amélioration de la gestion des cours d'eau grâce à une meilleure compréhension des liens eaux souterraines – eaux superficielles

Levier 2. Améliorer la connaissance sur les cours d'eau non réalimentés

Justification :

- Cours d'eau soumis à de fortes variations de niveaux et des assecs fréquents
- Suivi des débits des cours d'eau non réalimentés limité au réseau Onde sur 7 stations
- Pressions liées aux besoins et usages sur ces cours d'eau

Priorité : 1

Mise en place :

- Mettre en place un suivi des débits (animation et/ou stations de mesure)
- Consolider et améliorer le suivi existant basé sur une évaluation qualitative des débits

Faisabilité :

- Définir faisabilité technique et financière
- Définir le maître d'ouvrage

Valeur ajoutée du SAGE :

- Objectiver et enrichir la connaissance sur les débits et/ou écoulements
- Apporter des éléments permettant d'enrichir l'évaluation des impacts des différentes pressions (prélèvements, plans d'eau, rejets viticoles, rejets de STEP, altérations des milieux aquatiques...)

Objectif 2 : Améliorer la connaissance sur les prélèvements et leurs impacts

Levier 1. Fiabiliser la connaissance sur les prélèvements

Justification :

- Prélèvements d'eau pour lesquels l'origine de la ressource est mal connue/ mal qualifiée : retenues individuelles et nappe d'accompagnement
- Levier mis en évidence dans l'évaluation du PGE « La principale évolution du PGE pourrait tenir dans une meilleure prise en compte des prélèvements depuis des ressources encore mal qualifiées ».

Priorité : 1

Mise en place :

- Engager une expertise des prélèvements à l'échelle du BV (étude ou animation)
- Mettre la priorité sur les prélèvements issus de retenues individuelles et de nappe d'accompagnement

Faisabilité :

- Action en lien avec la Demande d'Autorisation Unique relevant du réglementaire, sous compétence de l'Organisme Unique

Valeur ajoutée du SAGE :

- Améliorer la connaissance des prélèvements, leurs impacts et la répartition entre les différentes ressources du bassin versant du Dropt.

Levier 2. Evaluer l'impact des retenues individuelles sur les volets quantitatif, qualitatif et milieu

Justification :

- Manque de connaissance sur les impacts des retenues individuelles à l'échelle du bassin versant.

Priorité : 1

Mise en place :

- Inventorier les retenues, leurs usages associés et évaluer leurs impacts (débits réservés,)
- Partager les résultats de l'évaluation
- Ce travail pourra être mené par sous bassin versant (animation ou étude)
- Capitaliser sur l'analyse de l'impact cumulé des plans d'eau, la réflexion menée actuellement par l'AFB et les services de l'état à l'échelle du bassin en réponse à la disposition D 12 du SDAGE AG, la démarche nationale d'expertise collective et d'appel à projets lancé par l'AFB en février 2018, pour tester différentes méthodologies d'évaluation et de quantification des impacts.

Faisabilité :

- Définir une maîtrise d'ouvrage et les financements
- Construire une dynamique locale (animation, implication des propriétaires,)

Valeur ajoutée du SAGE :

- Apporter des éléments d'analyse permettant d'évaluer les impacts potentiels (directs, indirects, cumulés,...) liés à la création de retenues individuelles

Levier 3. Affiner la répartition des volumes autorisés entre secteurs non réalimentés et réalimentés

Justification :

- Volumes disponibles sur les axes non réalimentés peuvent être affinés
- Corrélation directe entre volume autorisé sur les axes non réalimentés et volume autorisé sur les axes réalimentés

Priorité : 2

Mise en place

- Réévaluer les volumes disponibles sur les axes non réalimentés
- Intégrer cette réévaluation dans les volumes totaux autorisés pour chaque type de ressources

Faisabilité :

- Action relevant du réglementaire, en lien avec la Demande d'Autorisation Unique et sous compétence de l'Organisme Unique

Valeur ajoutée du SAGE :

- Affiner la répartition des volumes autorisés
- Ajuster les volumes autorisés à la capacité de chaque ressource en particulier sur les cours d'eau non réalimentés

2.2. Mettre en adéquation les usages et les ressources disponibles en intégrant les effets du changement climatique

Objectif 1 : Optimiser la gestion et l'usage de la ressource

Levier 1. Anticiper et pré-identifier les besoins annuels en irrigation

Justification :

- Pas de connaissance des besoins annuels en irrigation
- Des besoins qui varient dans l'espace et le temps en fonction des assolements annuels
- Un lien étroit entre gestion de la ressource et besoins en eau

Priorité : 2

Mise en place

- Collecter et traiter les informations nécessaires (surfaces, assolement, période d'irrigation prévisionnelle, ...)
- Partager les informations à collecter et les modalités de collecte avec les acteurs agricoles
- Participation active des irrigants

Faisabilité

- Définir la faisabilité technique et financière
- Définir le maître d'ouvrage

Valeur ajoutée du SAGE :

- Améliorer l'anticipation de la gestion collective de la ressource

Levier 2. Améliorer le suivi de la gestion collective des ressources

Justification :

- Gestion collective des ressources et des lâchers dépendante de nombreux paramètres : besoins en eau pour les cultures, prélèvements, hydrologie, débits,...

Priorité : 1

Mise en place :

- Collecter et traiter en cours de campagnes les volumes prélevés,
- Mesurer les débits ou niveau
- Evaluer les besoins et anticiper les risques de crises
- Mettre en place une animation adaptée

Faisabilité

- Définir faisabilité technique et financière (s'appuyer sur d'autres exemples à partir de bassins voisins)
- Définir la maîtrise d'ouvrage

Valeur ajoutée du SAGE :

- Améliorer l'anticipation de la gestion collective de la ressource
- S'assurer du respect des débits objectifs

Levier 3. Rédiger un règlement d'eau des ouvrages de réalimentation

Justification :

- Pas de règlement d'eau existant pour les grandes retenues de la Nette, Ganne, Graoussettes et Lescourroux
- Un règlement d'eau existant pour la retenue du Brayssou
- Les règlements d'eau des ouvrages précisent la façon dont la ressource est partagée entre prélèvements agricoles et réalimentations. Ils cadrent les règles de gestion qui garantissent ce partage en période normale et en période de crise.

Priorité : 1

Mise en place :

- Définir un règlement d'eau sous forme d'arrêté préfectoral pour chaque retenue (culots minimum à retenir)

Faisabilité

- Mettre en place un Groupe de travail (DDT, EPIDROPT, Fédération de Pêche, OU,...)

Valeur ajoutée du SAGE :

- Définir des règles cohérentes et partagées permettant de répondre aux différents usages des retenues/lacs.
- Mettre en place de la transversalité et de la concertation entre acteurs du territoire

Levier 4. Promouvoir les économies d'eau en agriculture

Justification :

- L'agriculture représente une activité majeure du territoire
- Les productions agricoles irriguées représentent une production à forte valeur ajoutée
- Réduction probable de la ressource en eau liée au changement climatique

Priorité : 1

Mise en place :

- Réaliser et partager le bilan des actions déjà menées (Action inscrite au PGE)
- Mettre en place un conseil technique (Partage retours d'expérience, Réalisation essais, Innovation (réutilisation des eaux,...),...) visant à orienter les pratiques culturales vers une économie d'eau ;

Faisabilité

- Définir une maîtrise d'ouvrage et les modalités d'animation
- Définir les actions techniques et leurs financements

Valeur ajoutée du SAGE :

- Prise en compte du changement climatique

Levier 5. Veiller à ce que les projets de retenues individuelles ne remettent pas en cause le remplissage des ouvrages collectifs

Justification :

- Les retenues collectives peuvent présenter des difficultés de remplissage suivant le contexte hydrologique.
- Dans une perspective de changement climatique, il apparait important de préserver l'outil collectif qui assure le maintien des débits d'objectifs.

Priorité : 1

Mise en place :

- Intégrer cet objectif dans les procédures administratives des projets individuels

Faisabilité

- Evaluer l'impact actuel et les scénarios dans les études réglementaires (Dossier Loi sur l'Eau)

Valeur ajoutée du SAGE :

- Préserver l'outil collectif de réalimentation

Levier 6. Privilégier le développement de la ressource collective

Justification :

- Bassin versant du Dropt identifié en situation d'équilibre quantitatif par le SDAGE mais présence d'une liste d'attente importante en irrigation
- Irrigation : facteur essentiel de maintien et de développement agricole de filières à forte valeur ajoutée

Priorité : 1

Mise en place :

- Développer la ressource collective pour l'irrigation
- Créer ou conforter le soutien d'étiage
- Localement deux projets de rehausses sont identifiés : lacs de la Ganne et de la Nette.

Faisabilité

- Faisabilité technique et financière à définir

Valeur ajoutée du SAGE :

- Soutenir un développement agricole collectif, maîtrisé et géré

Objectif 2 : Limiter la pression de prélèvement sur les nappes captives

Levier 1. Réserver les nappes captives à l'alimentation en eau potable

Justification :

- Deux nappes captives présentent des baisses de leurs niveaux piézométriques
- Sur ces nappes, l'enjeu quantitatif est identifié avec une pression forte de l'agglomération Bordelaise

Priorité : 1

Mise en place :

- Etre cohérent avec les orientations du SAGE nappes profondes en Gironde
- Limiter la baisse des niveaux piézométriques des nappes captives
- Donner la priorité sur les nappes captives de l'éocène et du créacé supérieur

Faisabilité :

S'assurer de la volonté d'échanges inter-CLE

Valeur ajoutée du SAGE :

- Préserver les ressources stratégiques
- Garantir la cohérence des politiques de l'eau

Levier 2. Informer et mettre en place des actions d'économie d'eau sur le réseau Eau Potable

Justification de la démarche :

- Contexte de raréfaction de la ressource et de changement climatique
- Economies d'eau doivent concerner toutes les consommations d'Eau, y compris l'Eau Potable

Priorité : 2

Mise en place :

- Assurer de la cohérence avec les dispositions des SAGE voisins concernant AEP et Cohérence avec le SAGE nappe profondes
- Actions sur les nappes captives (en priorité éocène et créacé supérieur) à privilégier
- Information des particuliers sur les niveaux de pression pour limiter leur consommation
- Information sur l'efficacité globale des réseaux

Faisabilité

- Implication des collectivités en charge de la distribution d'eau potable

Valeur ajoutée du SAGE :

- Préserver les ressources stratégiques
- Garantir la cohérence des politiques de l'eau

2.3. Intégrer les risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement

Objectif 1 : Limiter la vulnérabilité face au risque inondation

Levier 1. Prendre en compte les Zones Inondables dans les documents d'urbanisme

Justification de la démarche :

- Trois cours d'eau concernés par une enveloppe « Zone Inondable » (Dropt, Dourdèze, Dourdenne)
- Vulnérabilité reste cependant limitée sur le bassin

Priorité : 1

Mise en place :

- Prendre en compte cette enveloppe « Zone Inondable » dans les documents d'urbanisme (concerne les territoires non couverts par les Plans de Prévention des Risques)
- Intégrer les fonctionnalités des milieux aquatiques à la réflexion sur les zones d'expansion de crues

Faisabilité :

- Volonté des collectivités de prendre en compte l'aléa inondation et ses conséquences dans leur politique d'aménagement

Valeur ajoutée du SAGE :

- Cohérence des politiques publiques.

Objectif 2 : Réduire le risque de coulées de boues et le ruissellement

Levier 1. Intégrer le phénomène de ruissellement et le risque de coulées de boues dans les outils d'aménagement du territoire

Justification de la démarche :

- Aléa érosion fort sur certains secteurs du bassin versant
- Impacts des coulées de boues sur les infrastructures notamment
- Impact des ruissèlements et des coulées de boues sur la qualité des eaux

Priorité : 2

Mise en place :

- Identifier et localiser l'aléa érosion et les enjeux lors de démarche de territoire (PLU, PLUi, SCOT,...)

Faisabilité :

- Volonté des collectivités de prendre en compte l'aléa coulée de boues et ses conséquences dans leur politique d'aménagement

Valeur ajoutée du SAGE :

- Cohérence des politiques publiques



QUALITE DES EAUX

1. Contexte et tendances

1.1. Synthèse du diagnostic

Concernant la qualité des eaux, le diagnostic a mis en évidence les éléments suivants :

- ✚ Les eaux superficielles présentent une qualité moyenne en lien avec
 - Des **pollutions diffuses majoritairement d'origines agricoles**, plus de 75% des masses d'eau du bassin versant du Dropt sont concernées par une pression significative par les pesticides et l'azote.
 - **Une pression en azote liée à la conduite des cultures annuelles**, qui s'étend sur le secteur médian du bassin, correspondant à la zone vulnérable inscrite à la Directive Nitrate ; le risque de pollution azotée se concentre sur les périodes d'automne et hiver, périodes de minéralisation et de lessivage de l'azote ;
 - **Une pression en pesticides** plutôt identifiée en aval sur le secteur viticole ainsi que sur la plaine alluviale du Dropt, réceptacle des pratiques sur grandes cultures ;
 - Un impact ponctuel des rejets liés aux **infrastructures d'assainissement** accentué par la **faiblesse des débits d'étiage** sur certains cours d'eau,
 - Une incidence de la **qualité des eaux de réalimentation** à partir des retenues collectives. Ces retenues sont en effet affectées par des **phénomènes d'eutrophisation** qui pénalisent la qualité des eaux rejetées (niveau d'oxygénation, ammonium, phosphore...),
 - Des cours d'eau qui présentent un **taux d'étagement important**, en particulier sur le Dropt, indicateur d'une dégradation du milieu et du taux d'oxygène, principal paramètre déclassant la qualité des masses d'eau superficielles ;

- ✚ Par ailleurs, le diagnostic met en évidence une **accumulation des pollutions diffuses dans les nappes d'eau libres**, en particulier dans la nappe alluviale du Dropt ;
- ✚ Des **usages ponctuels de loisirs sujets à des risques sanitaires**, tels que sur les retenues, potentiels lieux de développement de cyanobactéries.

Concernant l'érosion hydrique des sols, l'état des lieux a mis en évidence un **aléa érosion fort à très fort** de part et d'autre de la plaine alluviale de l'aval du bassin du Dropt à la partie médiane ainsi qu'en amont rive droite du Dropt ; cet aléa accentue le transfert en surface des polluants ainsi que le taux de matière en suspension dans les milieux ;

- ✚ De manière plus précise, l'**aléa érosion est fort à très fort** :
 - en rive droite du Dropt de la confluence de la Garonne jusqu'à l'Escourou ;
 - en rive gauche du Dropt de la confluence jusqu'à la Douyne sur les secteurs amont des sous bassins versants ;
 - ainsi que sur les parties médianes des sous bassin versants de la Banège au Brayssou.

Cet aléa fort à très fort s'explique par **une couverture du sol en culture annuelle ou cultures pérennes combinée à une battance moyenne à très forte, une érodibilité moyenne à forte et des pentes variables** pouvant atteindre localement 30%.

- ✚ L'**aléa érosion est très faible en amont du bassin** en lien avec une couverture majoritairement boisée combinée à une battance moyenne et une érodibilité forte.
- ✚ Il est **globalement faible à moyen** sur le reste du territoire (en amont d'Eymet en rive droite et rive gauche ainsi que sur la plaine alluviale du Dropt) : sur ces secteurs malgré la présence de

cultures annuelles, on observe de faibles pentes combinées à un indice de battance et érodibilité moyenne à faible.





Manques de données identifiés lors du diagnostic :

- *Suivi de la qualité des affluents du Dropt*
- *Suivi de la qualité de certaines grandes retenues*
- *Evaluation des impacts des rejets ponctuels sur les affluents fréquemment en assecs*

Les enjeux sur le volet qualité concernent donc :

- **La connaissance de la qualité de l'eau des affluents du Dropt et des lacs (grandes retenues)**
- **Les pollutions diffuses d'origine agricole**
- **L'impact des pollutions ponctuelles en particulier sur cours d'eau avec débit d'étiage faible**
- **Les risques sanitaires pour les usages de loisirs**
- **L'érosion hydrique des sols**

1.2. Eléments de tendances

Facteurs d'évolution +	Facteurs d'évolution -	Evolution globale
Par rapport à l'azote et aux produits phytosanitaires		
<ul style="list-style-type: none"> • Démarche de rationalisation des usages agricoles • Extension de la zone vulnérable (Directive Nitrate) • Accord Cadre viticole 33 • Interdiction d'usages des produits phytosanitaires par les collectivités et particuliers 	<ul style="list-style-type: none"> • Pression phytosanitaire • Mesures du programme d'actions nitrates peu appliquées sur le Dropt • Tendances nitrates de la région en hausse • Diminution des prairies • Réduction de l'élevage 	<p>Stabilité pour les paramètres pesticides </p> <hr/> <p>Dégradation pour les paramètres azotés </p>
Par rapport aux matières organiques oxydées, phosphore et oxygène		
<ul style="list-style-type: none"> • Ajustements des autorisations de rejets par rapport aux objectifs DCE • Réduction de la fertilisation phosphorée • Prises d'eau étagées • Accord Cadre viticole 33 	<ul style="list-style-type: none"> • Relargage du phosphore par les plans d'eau • Taux d'étagement élevé • Etiages de plus en plus sévères et allongement de la période 	<p>Maintien des phénomènes d'eutrophisation dans les plans d'eau et des problèmes d'oxygénation dans les cours d'eau </p>
Par rapport à l'érosion hydrique		
<ul style="list-style-type: none"> • Protection des éléments du paysage dans le cadre de la PAC 	<ul style="list-style-type: none"> • Diminution des prairies • Cultures de printemps en augmentation • Accroissement des événements pluvieux intenses 	<p>Stabilité ou légère dégradation </p>

Conclusion :

- Au vu de l'importance des pressions agricoles sur le bassin, nécessité de définir une stratégie concernant la limitation des pollutions diffuses d'origine agricole :
 - animation agricole
 - Identification éventuelle des secteurs prioritaires (cours d'eau non réalimentés, bassins amont des retenues collectives)
- Les autres leviers sont en lien avec la gestion des milieux aquatiques (taux d'étagement, gestion des plans d'eau) et avec la gestion quantitative (amélioration des débits d'étiage)
- Pour l'enjeu érosion, la stratégie de la CLE se concentre principalement sur de l'animation agricole, l'articulation avec les démarches d'aménagements du territoire (PLU, Trames verte et bleue, aménagement de l'espace)



2. Objectifs et leviers

Objectifs Principaux		Objectifs Opérationnels		Leviers			Priorité	
I V	Améliorer la connaissance	1	Améliorer la connaissance par le suivi de la qualité des eaux	C	1	Mettre en place un suivi de la qualité des eaux sur les affluents du Dropt	1	
				C	2	Améliorer le suivi qualité des eaux de la nappe alluviale du Dropt	1	
				C	3	Conforter puis développer le suivi qualité des plans d'eau collectifs	1	
V	Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état des masses d'eau	1	Réduire les pollutions diffuses liées aux pesticides et nitrates	Pesticides et nitrates	A/T	1	Orienter les pratiques agricoles dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux	1
			2		limiter l'impact des rejets liés à l'assainissement	MO et Phosphoré	T	1
		T		2			Evaluer et réduire l'impact des STEP sur les cours d'eau	2
		T/R		3			Vérifier l'adéquation entre le zonage ANC et la nature du sol	2
		3	Réduire l'impact des rejets viticoles	Oxygène, T°	A/T	1	Acquérir la connaissance sur les rejets viticoles et limiter leurs impacts	1
		4	limiter l'impact des ouvrages		T	1	Améliorer la qualité des eaux de réalimentation	1
				T	2	Assurer une gestion coordonnée des vannages	1	
		V I	Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux	1	Maitriser les phénomènes d'érosion en intégrant la maîtrise du ruissellement	C	1	Identifier les enjeux et les zones sensibles à l'érosion dans les documents d'urbanisme
C/R	2					Identifier les éléments du paysage qui contribuent à réduire le risque d'érosion et les protéger dans les documents d'urbanisme	2	
T	3					Promouvoir des actions agricoles visant à réduire l'érosion hydrique	1	

2.1. Améliorer la connaissance

Objectif 1 : Améliorer la connaissance par le suivi de la qualité des eaux

Levier 1. Mettre en place un suivi de la qualité des eaux sur les affluents du Dropt

Justification de la démarche :

- 14 stations suivies sur les affluents du Dropt pour 32 masses d'eau affluents du Dropt
- Manque de connaissance sur la qualité des eaux sur les affluents du Dropt.

Priorité : 1

Mise en place :

- Étendre le suivi (physico chimique et biologique) par la mise en place de nouvelles stations

Faisabilité :

- Maitrise d'ouvrage à définir
- Moyen financier à définir
- S'appuyer sur les réseaux existants et les étendre (RCS, RCO, RCA, RCD,...)

Valeur ajoutée du SAGE :

- Renforcer la connaissance de la qualité des eaux des affluents du Dropt

Levier 2. Améliorer le suivi qualité des eaux de la nappe alluviale du Dropt

Justification de la démarche :

- Nappe alluviale du Dropt : réceptacle des pollutions diffuses issues des pratiques en surface sur le bassin versant du Dropt (étude BRGM réalisée en 2009)
- Nappe non suivie actuellement

Priorité : 1

Mise en place :

- Mettre en place un suivi de la qualité physico-chimique de cette nappe

Faisabilité :

- Maitrise d'ouvrage à définir
- Moyen financier à définir

Valeur ajoutée du SAGE :

- Suivre l'évolution de la qualité des eaux de la nappe, reflet des pratiques réalisées en surface.

Levier 3. Conforter / développer le suivi qualité des plans d'eau collectifs

Justification de la démarche :

- 2 lacs identifiés en tant que masses d'eau (Lescouroux et Brayssou), bénéficient de diagnostics physico chimiques et écologiques.
- Suivi amont/aval des retenues Brayssou et Graoussettes en cours pour suivre l'impact des prises d'eau étagées.
- Les autres retenues (Ganne, Nette) ne disposent pas de suivi.

Priorité : 1

Mise en place :

- Conforter le suivi existant et l'étendre aux autres lacs/retenues par un suivi en amont et en sortie de retenues

Faisabilité :

- Maitrise d'ouvrage à définir
- Moyen financier à définir

Valeur ajoutée du SAGE :

- Améliorer la connaissance de la qualité des eaux des retenues/lacs et assurer la cohérence avec les usages présents sur ces lacs

2.2. Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état des masses d'eau

Objectif 1 : Réduire les pollutions diffuses liées aux pesticides et nitrates

Levier 1. Orienter les pratiques agricoles dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux

Justification de la démarche :

- Plus de 75% des masses d'eau superficielles concernées par une pression significative par les pesticides et l'azote
- Certaines masses d'eau souterraines concernées par ces pressions
- Pollutions diffuses majoritairement d'origine agricole

Priorité : 1

Mise en place :

- Mettre en place une animation agricole
- Identifier et mettre en place un réseau d'agriculteurs
- Définir les orientations et actions (améliorer les techniques culturales, développement de pratiques agricoles raisonnées, diversification des systèmes agricoles, gestion des fossés et des bandes enherbées, lutte contre l'érosion, économie d'eau...)

Faisabilité :

- Maitrise d'ouvrage à définir
- Moyen financier à définir

Valeur ajoutée du SAGE :

- Mettre en place une dynamique associant les agriculteurs dans un objectif de réduction des pressions pesticides et nitrates

Objectif 2 : Limiter l'impact des rejets liés à l'assainissement

Levier 1. Définir/ Actualiser les schémas directeurs d'assainissement

Justification de la démarche :

Impacts ponctuels des rejets liés aux systèmes d'assainissement.

Priorité : 3

Mise en place :

- Expertiser l'impact des systèmes d'assainissement sur le milieu
- Définir des programmes de travaux pluriannuels

Faisabilité :

- Définition des priorités

Valeur ajoutée du SAGE :

- Limiter l'impact des systèmes d'assainissement sur les cours d'eau
- Assurer une cohérence, un cadrage et un suivi sur l'ensemble du bassin versant

Levier 2. Evaluer et réduire l'impact des STEP sur les cours d'eau

Justification de la démarche :

- Impact ponctuel des rejets liés aux infrastructures d'assainissement accentué par la faiblesse des débits d'étiage sur certains cours d'eau.

Priorité : 2

Mise en place :

- Partager l'information et prioriser les actions en fonction de l'impact et de la faisabilité technique (doctrine N et P bassin, groupe technique PDOM)
- Mettre en œuvre les solutions de réduction de l'impact des rejets en étiage

Faisabilité :

- Mobiliser les acteurs à l'échelle du bassin versant
- Moyens techniques et financiers à définir

Valeur ajoutée du SAGE :

- Réduire l'impact des STEP

Levier 3. Vérifier l'adéquation entre le zonage ANC et la nature du sol

Justification de la démarche :

- plus de 50% de la population du bassin du Dropt dépend d'un système d'assainissement non collectif.

Priorité : 2

Mise en place :

- Mettre en place et choisir les filières de traitement adaptées à la nature du sol et à sa capacité d'infiltration.
- Réaliser des études de sol préalablement à la définition des zones à urbaniser relevant de l'assainissement non collectif afin de vérifier la possibilité d'une épuration par le sol.
- Mettre en place une animation technique sur les différents dispositifs

Faisabilité :

- Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Valeur ajoutée du SAGE :

- Limiter l'impact des dispositifs d'assainissement non collectif

Objectif 3 : Réduire l'impact des rejets viticoles

Levier 1. Acquérir la connaissance sur les rejets viticoles et limiter leurs impacts

Justification de la démarche :

- Pression identifiée sur les secteurs viticoles
- Accord-cadre viti-vinicole 33 mis en place jusqu'en 2018

Priorité : 1

Mise en place :

- Faire un bilan de l'accord cadre
- Vérifier l'opportunité d'une extension au-delà de la Gironde.

Faisabilité :

- Animation

Valeur ajoutée du SAGE :

- Partager les actions engagées et réduire l'impact des rejets viticoles

Objectif 4 : Limiter l'impact des ouvrages

Levier 1. Améliorer la qualité des eaux de réalimentation

Justification de la démarche :

- Incidence des ouvrages sur la qualité des eaux de réalimentation (altérations des paramètres : oxygène, température,...).

Priorité : 1

Mise en place :

- Prises d'eau étagées :
 - Réaliser un bilan des sites équipés
 - Mettre en place des prises d'eau étagées sur les retenues non-équipées (Ganne et Nette)
- Gestion des ouvrages existants :
 - Réaliser des chasses de fond en période de forts débits hivernaux pour évacuer régulièrement les matières en suspension et les eaux de fonds de moins bonne qualité
 - L'opération est à définir dans le cadre de la gestion interannuelle sans remise en cause de la sécurité de remplissage et lorsque de forts débits le permettent

Faisabilité :

- Moyen financier et technique à définir

Valeur ajoutée du SAGE :

- Limiter l'impact de la réalimentation sur les cours d'eau.

Levier 2. Assurer une gestion coordonnée des vannages

Justification de la démarche :

- Incidence des ouvrages sur la qualité des eaux de réalimentation (altérations des paramètres : oxygène, température,...).

Priorité : 1

Mise en place :

- Mettre en place un arrêté inter préfectoral (3 départements concernés) pour une gestion coordonnée des ouvrages avec l'appui technique d'EPIDROPT.
- Prendre en compte le fait qu'un arrêté inter-préfectoral réglementant le fonctionnement des ouvrages en travers du Dropt et de ses affluents a été pris en juillet 2017, cet arrêté concerne en particulier la période d'étiage,
- Ouverture conditionnée à un débit proche du module dans le Dropt au point nodal de Loubens qui sera spécifié dans l'arrêté.
- Animation auprès des propriétaires d'ouvrages

Faisabilité

- Arrêté inter préfectoral

Valeur ajoutée du SAGE :

- Améliorer qualité des eaux en période d'étiage en intervenant en période de forts débits

2.3. Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux

Objectif 1 : Maitriser les phénomènes d'érosion en intégrant la maîtrise du ruissellement

Levier 1. Identifier les enjeux et zones sensibles à l'érosion dans les documents d'urbanisme

Justification de la démarche :

- Aléa érosion fort à très fort de part et d'autre de la plaine alluviale de l'aval du bassin du Dropt à la partie médiane ainsi qu'en amont rive droite du Dropt
- Aléa accentue le transfert en surface des polluants ainsi que le taux de matière en suspension dans les milieux

Priorité : 1

Mise en place :

- Identifier des zones sensibles à l'aléa érosion dans les PLU afin de réduire leur vulnérabilité
- Réaliser des diagnostics spécifiques à intégrer dans le cadre des PLU/PLUi

Faisabilité

- Animation
- Moyens financiers
- Collectivités (compétences urbanisme)
- Epidropt (compétence GEMAPI et L211-7)

Valeur ajoutée du SAGE :

- Faire le lien entre compétence urbanisme et GEMAPI avec une approche sur l'ensemble du bassin versant du Dropt

Levier 2. Identifier les éléments du paysage qui contribuent à réduire le risque d'érosion et les protéger dans les documents d'urbanisme

Justification de la démarche :

- Aléa érosion fort à très fort de part et d'autre de la plaine alluviale de l'aval du bassin du Dropt à la partie médiane ainsi qu'en amont rive droite du Dropt
- Aléa accentue le transfert en surface des polluants ainsi que le taux de matière en suspension dans les milieux
- Les petits aménagements ou éléments du paysage selon leurs caractéristiques peuvent contribuer à réduire le risque d'érosion

Priorité : 2

Mise en place :

- Identifier les éléments du paysage réduisant ce risque d'érosion
- Protéger ces éléments au titre du code de l'urbanisme dans le cadre des PLU/PLUi

Faisabilité

- Collectivités (compétences urbanisme)
- Moyen technique et financier

Valeur ajoutée du SAGE :

- Mettre de la cohérence entre la gestion de l'eau et l'aménagement du territoire

Levier 3. Promouvoir des actions agricoles visant à réduire l'érosion hydrique

Justification de la démarche :

- Aléa érosion fort à très fort de part et d'autre de la plaine alluviale de l'aval du bassin du Dropt à la partie médiane ainsi qu'en amont rive droite du Dropt
- Aléa accentue le transfert en surface des polluants ainsi que le taux de matière en suspension dans les milieux
- Impact des pratiques agricoles

Priorité : 1

Mise en place :

- Réaliser à l'échelle des bassins ou sous-bassins des diagnostics visant la réduction de l'érosion : les techniques culturales et petits aménagements du paysage
- Mettre en œuvre des propositions d'actions à l'échelle adaptée (parcellaire, etc..) par une animation, un support technique et un suivi adapté (gestion de la couverture du sol, aménagement des bassins versants : haies, talus, etc...)

Faisabilité :

- Définition de la maîtrise d'ouvrage et de l'animation
- Moyen technique et financier à définir

Valeur ajoutée du SAGE :

- Améliorer la qualité des eaux par réduction des transferts de polluant



MILIEUX AQUATIQUES

1. Contexte et tendances

1.1. Synthèse du diagnostic

Concernant les milieux aquatiques, le diagnostic a mis en évidence les éléments suivants :

- ✚ Une **qualité des milieux apparait moyenne à médiocre** au regard des indicateurs biologiques, cette qualité médiocre s'explique par le lien étroit entre qualité biologique, physico-chimique et volet quantitatif. Ainsi, la qualité des milieux est intrinsèquement liée :
 - aux **conditions hydromorphologiques** : la fragmentation par la succession d'ouvrages (taux d'étagement élevés sur les cours d'eau principaux), et les actions de recalibrages ou curages passés dégradent fortement la qualité biologique des milieux;
 - aux **conditions hydrologiques**, l'apparition d'assecs en période d'étiage sur certains affluents est rédhitoire à la vie aquatique dans ces cours d'eau ;
 - à la **qualité physico-chimique**, la dégradation sur le paramètre oxygène est particulièrement impactante pour la vie aquatique dans les cours d'eau ;
- ✚ Les cours d'eau ont ainsi une énergie très faible et donc **peu de résilience** ;
- ✚ Pourtant, le bassin présente des **milieux naturels aquatiques et semi-aquatiques remarquables** tels que le site classé Natura 2000 sur le réseau hydrographique du Dropt et affluents, ou les zones humides identifiés sur les départements Lot-et-Garonne et Dordogne, mais ces milieux identifiés sont peu valorisés ;
- ✚ **La connaissance des milieux aquatiques apparait réduite**, quand elle existe, cette connaissance apparait peu valorisée :
 - il y a peu de stations de suivi des indicateurs biologiques.
 - il n'y a pas d'inventaire des zones humides sur la partie Gironde. La consolidation et l'homogénéisation des inventaires zones humides sur le bassin versant du Dropt apparaissent nécessaires.
- ✚ Cependant, des **actions majeures sont en cours** au travers de la réalisation de Plan Pluriannuel de Gestion sur l'ensemble du bassin du Dropt ou par le programme d'action en matière de continuité écologique (actions définies pour rétablir la transparence sur les 3 ouvrages en liste 2 en aval du Dropt).



Manques de données identifiés lors du diagnostic :

- Amélioration du suivi des cours d'eau via les indices biologiques en particulier sur affluents du Dropt
- Inventaires et caractérisation des plans d'eau en particulier ceux situés sur les affluents du Dropt (lien avec continuité hydraulique, écologique) et usages loisirs
- Inventaires des zones humides sur le département Gironde

Les enjeux sur le volet milieux aquatiques concernent donc :

- **La connaissance des zones humides, plans d'eau et milieux aquatiques**
- **L'amélioration de la qualité des milieux par une approche visant l'amélioration de l'hydromorphologie des cours d'eau, de la continuité écologique et plus globalement de la fonctionnalité des milieux,**
- **La préservation du patrimoine remarquable**

1.2. Eléments de tendances

Facteurs d'évolution +	Facteurs d'évolution -	Evolution globale
Concernant les cours d'eau		
<ul style="list-style-type: none"> Plan Pluriannuel de Gestion (révision V2) avec prise en compte de l'hydromorphologie (affluents et amont du Dropt). EPI Dropt compétence GEMAPI et Missions complémentaires (à confirmer) 	<ul style="list-style-type: none"> Etiages sévères et assecs sur les cours d'eau non réalimentés Réchauffement climatique et allongement des étiages Création de retenues individuelles 	Très peu d'amélioration, surtout sur les facteurs pénalisants 
Concernant la continuité écologique		
<ul style="list-style-type: none"> Règlementation et volonté locale Gestion coordonnée des ouvrages Plan Pluriannuel de Gestion (révision V2) Etudes et travaux en cours sur la continuité (aval Dropt) 	<ul style="list-style-type: none"> Difficulté à mobiliser les propriétaires et partenaires 	Démarche positive à consolider
Concernant les zones humides		
<ul style="list-style-type: none"> Meilleure prise en compte des zones humides Zone Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> Manque de connaissance Diminution des prairies et retournement de prairies/ZH 	Dégradation 



Conclusion :

Travailler sur le volet hydromorphologie, c'est s'intéresser aux volets suivants :

- morphologie (rive ripisylve substrat facies...)
- hydrologie (débits interceptés volumes stockés...)
- continuité biologique et sédimentaire
- Fonctionnement du cours d'eau (connexion latérale des milieux aquatiques...)

La continuité écologique sur le Dropt s'apprécie au travers des obstacles nombreux, dont peu sont classés en liste 2 (3 classés). Le SAGE doit donc poursuivre l'amélioration de la continuité, tout en respectant une logique de l'aval vers l'amont.

L'opportunité d'une réouverture groupée sur des ouvrages situés sur le Dropt en aval de la Sauvetat du Dropt n'est pas à écarter.

Au regard de la présence des milieux naturels aquatiques et semi-aquatiques remarquables sur le bassin, la préservation et la restauration des zones humides est une priorité donnée au SAGE. Cette préservation doit également être accompagnée d'une augmentation de la connaissance à ce sujet.

2. Objectifs et leviers

Objectifs Principaux		Objectifs Opérationnels		Leviers		Priorité	
VII	Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	1	Améliorer la connaissance sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques	C	1	Améliorer la connaissance sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques	1
		2	Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	A/T	1	Mettre en œuvre le Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau dans un objectif d'atteinte du bon état (DCE)	1
				R	2	S'assurer de la compatibilité des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à autorisation ou à déclaration par la législation sur l'eau) et de l'absence d'impact sur le cours d'eau	2
				R	3	Protéger les ripisylves en tant que Trame verte dans les PLU/PLUi	1
		3	Améliorer la continuité écologique	T/A	1	Améliorer la continuité écologique	2
				R	2	Engager une réflexion sur l'extension des tronçons classés au titre du L214-17 CE.	2
				T	3	Réduire le taux d'étagement sur le cours d'eau	1
				T/A	4	Rétablir une continuité hydraulique sur les cours d'eau non réalimentés	1
		4	Préserver et restaurer les zones humides	A	1	Développer la connaissance sur les zones humides par la réalisation d'inventaires	1
				C	2	Définir une stratégie et mettre en place une animation visant la préservation et la restauration des zones humides	1
				T	3	Maintenir et restaurer les zones humides	2
				R	4	Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire en les préservant dans les documents d'urbanisme	1
				R	5	Encadrer les mesures compensatoires en cas de dégradation des zones humides	2

2.1. Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Objectif 1 : Améliorer la connaissance sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques

Levier 1. Améliorer la connaissance sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques

Justification de la démarche :

- Manque de connaissance sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques
- Suivi de la qualité biologique des cours d'eau, par les indices biologiques, assez réduit, disparité spatiale du suivi piscicole

Priorité : 1

Mise en place :

- Etendre la connaissance sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques

Faisabilité

- Maitrisés d'ouvrages à définir
- Moyen financier à définir,
- S'appuyer sur les outils mobilisables et les réseaux existants (PPGCE, suivi qualité biologique, DOCOB, inventaires zones humides...)

Valeur ajoutée du SAGE :

- Renforcer la connaissance de la qualité des milieux aquatiques

Objectif 2 : Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau

Levier 1. Mettre en œuvre le Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau dans un objectif d'atteinte du bon état (DCE)

Justification de la démarche :

- Une connaissance réduite des affluents du Dropt
- Qualité des milieux moyenne à médiocre en fonction des secteurs.

Priorité : 1

Mise en place :

- Renforcer les programmes déjà menés sur la restauration et l'entretien de la ripisylve, la renaturation de cours d'eau et la gestion différenciée des embâcles des affluents, création de frayères (améliorer la capacité de reproduction des espèces piscicoles) et protection des berges par le bétail
- Mettre l'accent sur l'amélioration des connexions latérales, en lien avec les objectifs quantitatifs, qualitatifs de la ressource en eau et des milieux

Faisabilité

- Gouvernance (maîtrise d'ouvrage)
- Compétences techniques pérennes

Valeur ajoutée du SAGE :

Consolider la cohérence des actions
Conforter l'approche hydrographique
Valoriser les fonctionnalités des milieux aquatiques

Levier 2. S'assurer de la compatibilité des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à autorisation ou à déclaration par la législation sur l'eau) et de l'absence d'impact sur le cours d'eau

Justification de la démarche :

- Nombreux impacts subis par les cours d'eau liés à des aménagements diverses (parcellaires, ouvrages,)

Priorité : 2

Mise en place :

- L'opposition à déclaration concerne les IOTA affectant le lit mineur des cours d'eau :
 - modification du profil en long ou en travers,
 - artificialisation des berges sur une longueur supérieure ou égale à 20m,
 - impact sensible sur la luminosité (couverture) sur plus de 10m.
- Préciser les exceptions d'application telles que les ouvrages de sécurité publique, ayant fait l'objet d'une déclaration d'utilité publique ou les travaux menés dans le cadre du PPG.

Faisabilité :

- Règlementaire

Valeur ajoutée du SAGE :

- Limiter au maximum le risque de dégradations ponctuelles.

Levier 3. Protéger les ripisylves en tant que Trame Verte dans les PLU/PLUi

Justification de la démarche :

- La ripisylve joue de nombreux rôles dans l'amélioration de la qualité des eaux (rôle épurateur,), dans la réduction du ruissellement (filtre et barrière,) ainsi que dans la qualité des milieux (diversité du lit mineur, maintien des berges, ...)

Priorité : 1

Mise en place :

- Intégrer de manière systématique les ripisylves dans la Trame verte des documents d'urbanisme

Faisabilité

- Accompagner les collectivités dans l'intégration et la compréhension de cette donnée

Valeur ajoutée du SAGE :

- Protéger les éléments du paysage
- Mettre de la transversalité entre aménagement du territoire et gestion des milieux

Objectif 3 : Améliorer la continuité écologique

Levier 1. Améliorer la continuité écologique

Justification de la démarche :

- Le cours d'eau Dropt est classé en liste 2 de la confluence avec la Garonne jusqu'au seuil du moulin de Loubens et en liste 1 sur l'ensemble de son linéaire.
- Actions de connaissance et de restauration de la continuité déjà engagées.

Priorité : 2

Mise en place :

- Réaliser un diagnostic individuel des différents ouvrages et des propositions d'aménagements pour améliorer la continuité écologique.

Faisabilité :

- Faisabilité financière
- Mise en place d'une animation auprès des propriétaires d'ouvrages

Valeur ajoutée du SAGE :

- Accompagner les propriétaires dans la restauration de la continuité écologique

Levier 2. Engager une réflexion sur l'extension des tronçons classés au titre du L214-17 CE.

Justification de la démarche :

- Forte dégradation des affluents du Dropt suite aux interventions dans le lit mineur (exemple : création d'ouvrages)

Priorité : 2

Mise en place :

- Expertiser en priorité les affluents situés en aval du bassin versant (Vignague, Ségur, Marquelot, Andouille).

Faisabilité :

- Volonté locale et présence d'enjeux locaux

Valeur ajoutée du SAGE :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs de restauration de la continuité écologique

Levier 3. Réduire le taux d'étagement sur le cours d'eau

Justification de la démarche :

- Taux d'étagement important et continuité écologique limitée
- Impact du taux d'étagement sur la qualité écologique (oxygène, continuité, hydromorphologie etc..)

Priorité : 1

Mise en place :

- Réaliser un diagnostic et une analyse de la faisabilité de l'effacement ou de l'abaissement d'ouvrages.

Faisabilité :

- Acceptabilité et faisabilité technique dans un contexte de cours d'eau artificialisé.
- Renforcer l'animation et l'accompagnement des propriétaires

Valeur ajoutée du SAGE :

- Contribuer à l'atteinte des objectifs de restauration de la continuité écologique

Levier 4. Rétablir une continuité hydraulique sur les cours d'eau non réalimentés

Justification de la démarche :

- Les affluents du Dropt subissent des étiages sévères voir des assecs
- La qualité des eaux et des milieux en période d'étiage peut être fortement dégradée faute de débit dans ces cours d'eau

Priorité : 1

Mise en place :

- Réaliser un diagnostic puis définir une stratégie d'animation
- Impulser une dynamique collective afin de sensibiliser les différents acteurs
- Concilier les usages au regard des pressions sur le milieu et des capacités hydrologiques des cours d'eau.

Faisabilité :

- Définir les moyens financiers et techniques (faisabilité, acquisition du foncier...),

Valeur ajoutée du SAGE :

- Associer les différents acteurs et intégrer la transversalité et la cohérence de ce levier avec les autres leviers qui concernent les cours d'eau non réalimentés (Volets quantité et qualité)

Objectif 4 : Préserver et restaurer les zones humides

Levier 1. Développer la connaissance sur les Zones humides par la réalisation d'inventaires

Justification de la démarche :

- Connaissance et inventaires des zones humides partiels
- Zones humides : milieux et espaces multifonctionnels et patrimoniaux
- Une meilleure connaissance des zones humides est un prérequis indispensable à la définition d'une politique de préservation et restauration des zones humides.

Priorité : 1

Mise en place :

Réaliser et/ou conforter les inventaires existants

Faisabilité :

- Nécessité d'un accompagnement des collectivités compétentes
- Mobiliser les collectivités pour la réalisation des inventaires en lien avec les zones de développement futures
- Existence d'un cahier des charges au niveau bassin Adour Garonne.

Valeur ajoutée du SAGE :

- Préserver les zones humides

Levier 2. Définir une stratégie et mettre en place une animation visant la préservation et la restauration des zones humides

Justification de la démarche :

- Poursuite de la dégradation/disparition des zones humides sur le bassin versant
- Nécessité de préserver/restaurer les zones humides encore présentes sur le bassin versant (intérêt fonctionnel ou patrimonial)

Priorité : 1

Mise en place :

- Définir et partager une stratégie pour la préservation et la restauration des zones humides (communication, acquisition, plan de gestion, politique de protection ...)

Faisabilité :

- Associer l'ensemble des acteurs concernés : Collectivités, Agriculteurs, Associations environnementales, ...
- Mettre en place l'animation nécessaire

Valeur ajoutée du SAGE :

- Préserver les zones humides

Levier 3. Maintenir et restaurer les zones humides

Justification de la démarche :

- Intérêt des zones humides : espaces multifonctionnels et patrimoniaux
- Absence d'une stratégie pour préserver et restaurer les zones humides

Priorité : 2

Mise en place :

- Définir et mobiliser les outils disponibles (plan de gestion, PAEC...)

Faisabilité :

- Définition d'une stratégie
- Définir les moyens financiers et techniques

Valeur ajoutée du SAGE :

- Mobiliser les acteurs et mettre en place une dynamique de préservation et restauration des zones humides

Levier 4. Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire en les préservant les zones humides dans les documents d'urbanisme

Justification de la démarche :

- Intérêt des zones humides : espaces multifonctionnels et patrimoniaux
- Absence de stratégie pour préserver et restaurer les zones humides
- Surface de zones humides inventoriées et protégées faible

Priorité : 1

Mise en place :

- Intégrer la préservation des zones humides par le biais des documents d'urbanisme

Faisabilité :

- Appropriation locale

Valeur ajoutée du SAGE :

- Mise en cohérence des enjeux d'aménagement et de préservation des zones humides

Levier 5. Encadrer les mesures compensatoires en cas d'atteinte aux zones humides

Justification de la démarche :

- Intérêt des zones humides : espaces multifonctionnels et patrimoniaux
- Absence de stratégie pour préserver et restaurer les zones humides
- Surface de zones humides inventoriées et protégées faible

Priorité : 2

Mise en place :

- Inciter les porteurs de projets d'aménagement locaux susceptibles d'impacter les milieux aquatiques à contacter la structure porteuse du SAGE pour prendre en compte les objectifs du SAGE dans leur projet
- Définir un cadre et des exigences en termes de compensation de zones humides, afin de privilégier leur protection

Faisabilité :

- Volonté de la CLE par rapport aux exigences minimales du SDAGE

Valeur ajoutée du SAGE :

- Limiter la disparition des zones humides



GOUVERNANCE, ANIMATION, COMMUNICATION

1. Contexte et tendances

1.1. Synthèse du diagnostic

Le rôle de la CLE est de définir la politique de l'eau à l'échelle du bassin versant du Dropt tel que précisé dans le code de l'environnement. La structure porteuse assure le secrétariat de la CLE et accompagne la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie définie par la CLE. La CLE a un rôle de pilotage et la structure porteuse un rôle d'animation dans les phases d'élaboration et de mise en œuvre du SAGE.

Il conviendra dans la suite de la démarche d'identifier clairement les maîtrises d'ouvrage associées à chaque levier identifié.

La mise en place de la GEMAPI et des missions complémentaires est actuellement en cours. Les orientations envisagées seraient une prise de compétence par la structure EPIDROPT de l'ensemble des rubriques de la GEMAPI ainsi que les missions complémentaires définies dans l'article (L211-7).

Compétence GEMAPI	Missions complémentaires (Hors GEMAPI)
1-L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique 2- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, plan d'eau (entretien des 5 lacs et portage des études de bassin versant) 5- La défense contre les inondations et contre la mer 8- La protection et la restauration de sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que des formations boisées riveraines (Plan de gestion des ZH d'Issigeac)	3-L'approvisionnement en eau (axes réalimentés avec les 5 lacs) 4- La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols 6- La lutte contre la pollution 7- La protection et la conservation des eaux superficielles (Plan de gestion des étiages) 10- L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants (5 Lacs de réalimentation) 11- La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques (Stations de mesures des débits ou niveaux sur les axes réalimentés) 12- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques (mission SAGE et Animation)

La réorganisation en cours du territoire entraînerait la fusion des deux Syndicats de base (SM Dropt aval et SM Dropt amont) avec EPIDROPT et la création comités géographiques pour remplacer les territoires des anciens syndicats (Dropt amont, Dropt aval, Vignague).

L'évolution du Syndicat Mixte Ouvert EPIDROPT en tant qu'EPAGE entraînera la création d'un syndicat unique où les EPCI du bassin versant du Dropt et les communes (si les EPCI ne prennent pas les compétences hors GEMAPI) seront représentées. Pour mémoire les trois départements (Gironde, Lot et Garonne et Dordogne) sont membres d'EPIDROPT.




Il n'existe que peu de lien entre le petit et grand cycle sur le bassin du Dropt ainsi que sur le volet aménagement du territoire.

L'articulation et la mise en place de synergies entre les acteurs du grand cycle de l'eau et du petit cycle apparaissent importantes pour une cohérence et une efficacité des actions sur le territoire du bassin versant du Dropt.

Les enjeux sur le volet gouvernance concernent donc :

- **La mise en place de la GEMAPI en cohérence avec le SAGE et ses enjeux**
- **Le partage et l'intégration de ces évolutions auprès de tous les acteurs.**

1.2. Eléments de tendances

Facteurs d'évolution +	Facteurs d'évolution -	Evolution globale	
Loi Maptam (grand cycle de l'eau) Dynamique de transfert de compétences à EPIDROPT Mutualisation ou rationalisation des maîtrises d'ouvrage	Hétérogénéité dans la prise des compétences et des transferts des EPCI	Prise de compétence par Epidropt	
Loi NOTRe (petit cycle de l'eau) Compétence eau potable et assainissement transférée aux EPCI-FP		Meilleure cohérence de l'organisation des maîtrises d'ouvrage	
Structure existante et reconnue (EPIDROPT)		Le SAGE doit permettre une meilleure synergie entre acteurs et favoriser la cohérence entre les actions.	

2. Objectifs et leviers

Objectifs Principaux		Objectifs Opérationnels		Leviers			Priorité	
VIII	Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance liée à la gestion du cycle de l'eau	1	Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance liée à la gestion du cycle de l'eau	G	1	Conforter le rôle d'EPIDROPT pour la mise en œuvre du SAGE	1	
				G	2	Veiller à la cohérence entre le SAGE Dropt et les SAGE voisins (articulation des SAGEs)	3	
				G	3	Améliorer le partage d'informations	1	
				G	4	Pérenniser les modalités de financements de la réalimentation	2	
IX	Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE	1	Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE	Général	A	1	Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE	1
					A	2	Informer et communiquer sur l'eau auprès de tout public	1
					A	3	Créer une Charte d'engagement	3
					A	4	Communiquer auprès des Aménageurs, Collectivités et acteurs du petit Cycle de l'Eau	1
					A	5	Accompagner les projets et les porteurs de projets le plus en amont possible	2
				Agriculture	A	6	Définir une stratégie agricole cohérente avec les objectifs du SAGE	1
				Loisirs	A	7	Développer les activités de loisirs nautiques et de découverte des milieux aquatiques »	2
				Pêche	A	8	Développer et promouvoir l'activité de pêche et la protection des milieux aquatiques	3

Concernant le volet Animation, certains leviers ont déjà été présentés dans les thèmes « Quantité », « Qualité » et « Milieux » et sont identifiables dans les précédents tableaux par le type de leviers associé « A » pour Animation.

2.1. Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance de la gestion du cycle de l'eau

Objectif 1 : Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance liée à la gestion du grand cycle de l'eau du bassin versant du Dropt

Levier 1. Conforter le rôle d'EPIDROPT pour la mise en œuvre du SAGE

Justification de la démarche :

Loi MAPTAM :

- Evolution des compétences EPIDROPT vers la prise de compétence : 3, 4, 6, 7, 10, 11, 12 de l'art. L. 211-7 du Code de l'environnement, en complément des compétences déjà intégrées dans la compétence GEMAPI (1, 2, 5 et 8).
- Volonté locale d'un statut EPAGE

Priorité : 1

Mise en place :

- Mise en adéquation des compétences et des missions de la structure porteuse au regard des enjeux du territoire (modification des statuts)

Faisabilité :

- Prise de compétence et transfert de l'ensemble des ITEMS par les EPCI-FP (en cours)
- Cohérence du périmètre d'interventions

Valeur ajoutée du SAGE :

- Cohérence des actions à l'échelle du bassin versant et de leurs suivis.
- Simplification de la gouvernance à l'échelle du bassin versant

Levier 2. Veiller à la cohérence entre le SAGE Dropt et les SAGE voisins (articulation des SAGEs)

Justification de la démarche :

- Enjeux partagés

Priorité : 3

Mise en place :

- Formaliser des échanges politiques et techniques avec les autres SAGE (SAGE Dordogne Atlantique, SAGE Vallée de la Garonne, SAGE Nappes profondes)

Faisabilité :

- S'assurer de la volonté d'échanges inter-CLE

Valeur ajoutée du SAGE :

- Garantir la cohérence des politiques de l'eau

Levier 3. Améliorer le partage d'informations

Justification de la démarche :

- De nombreux acteurs interviennent dans la gestion de l'eau notamment sur le volet quantitatif,
- Echanges (partage de données et d'informations) aujourd'hui insuffisants pour une compréhension de tous

Priorité : 1

Mise en place :

- A l'échelle du bassin versant, s'assurer de :
 - o la compréhension des enjeux du territoire par des présentations thématiques en CLE.
 - o la cohérence des interventions des différents acteurs notamment en matière de gestion quantitative.

Faisabilité :

- Volonté des différents acteurs de s'associer à cette démarche, notamment les organismes impliqués dans la gestion quantitative (EPIDROPT, OUGC, DDT...)

Valeur ajoutée du SAGE :

- Accompagner et faciliter la mise en cohérence de l'ensemble des interventions

Levier 4. Pérenniser les modalités de financements de la réalimentation

Justification de la démarche

- Volonté d'élargir le nombre de contributeurs au financement de la réalimentation.

Priorité : 2

Mise en place :

- Expertiser les modalités actuelles de financement.
- Etudier des scénarii alternatifs

Faisabilité :

- Adhésion des acteurs et acceptabilité locale

Valeur ajoutée du SAGE :

- Accompagner et faciliter la pérennisation de la réalimentation

2.2. Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE

Objectif 2 : Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE

Général

Levier 1. Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE

Justification de la démarche

- Le SAGE en tant qu'outil de planification doit se doter d'un dispositif de pilotage de ses objectifs et leviers.

Priorité : 1

Mise en place :

- Développer l'animation du SAGE pour accompagner sa mise en œuvre.
- Définir un tableau de bord et des indicateurs pour chaque objectif et levier

Faisabilité :

- Légitimité de la CLE et de la structure animatrice
- Appropriation locale du SAGE

Valeur ajoutée du SAGE :

- Sans objet

Levier 2. Informer et communiquer sur l'eau auprès de tout public

Justification de la démarche :

- La gestion de l'eau sur le bassin versant du Dropt est un enjeu pour tous les acteurs de ce territoire, y compris pour tous ces administrés

Priorité : 1

Mise en place :

- Informer et communiquer sur la gestion de l'eau, les enjeux et actions du SAGE par différents vecteurs : Maison de la rivière ; parcours canoë ; éducation scolaire... ; site internet, événements, ...

Faisabilité :

- Moyens techniques et financiers à définir

Valeur ajoutée du SAGE :

- Sensibiliser, informer et préparer l'avenir

Levier 3. Créer une Charte d'engagement

Justification de la démarche :

- Nombreux acteurs à engager dans la démarche SAGE, avec des périmètres différents mais intrinsèquement liés

Priorité : 3

Mise en place :

- Rédiger une Charte d'engagement, la partager et la faire signer par les acteurs du territoire

Faisabilité :

- Mobilisation et engagement des acteurs du territoire

Valeur ajoutée du SAGE :

- sans objet.

Levier 4. Communiquer auprès des Aménageurs, Collectivités et acteurs du petit Cycle de l'Eau

Justification de la démarche :

- Les acteurs de l'aménagement (urbain) manquent d'une vision globale à l'échelle bassin versant, vision indispensable à une action d'aménagement cohérente avec la gestion de l'eau portée par le SAGE.

Priorité : 1

Mise en place :

- Identifier des thématiques et des sujets particulièrement prégnants par territoire (échelle des Communauté de Communes, échelle des SPANC, échelle AEP,...) et mettre en place des réunions d'informations, des points techniques,....

Faisabilité :

- Capacité d'accompagnement des projets par une animation adaptée

Valeur ajoutée du SAGE :

- Mettre de la cohérence entre la gestion de l'eau et l'aménagement

Levier 5. Accompagner les projets et les porteurs de projets le plus en amont possible

Justification de la démarche :

- Éviter des dégradations supplémentaires de la morphologie des cours d'eau
- Levier qui permet d'intervenir en amont des dispositions à caractère réglementaire
- Installer une relation de confiance et un partage et une compréhension des objectifs du SAGE

Priorité : 2

Mise en place :

- Inciter les porteurs de projets d'aménagement locaux susceptibles d'impacter les milieux aquatiques à contacter la structure porteuse du SAGE pour prendre en compte les objectifs du SAGE dans leur projet

Faisabilité :

- Association de la CLE en amont par les services de l'Etat et/ou porteurs de projets
- Capacité d'accompagnement des projets par une information adaptée

Valeur ajoutée du SAGE :

- Appuyer le rôle de concertation que joue la structure porteuse.

Agriculture

Levier 6. Définir une stratégie agricole cohérente avec les objectifs du SAGE

Justification de la démarche :

- Enjeux du SAGE intrinsèquement liés aux enjeux de l'agriculture du bassin versant.
- Faible mobilisation des financements et d'outils permettant d'engager des actions agricoles cohérentes avec les enjeux de gestion de l'eau

Priorité : 1

Mise en place :

- Mettre en place un dispositif de partenariat entre la structure porteuse du SAGE et les filières et groupements agricoles pour une vision partagée et cohérente
- Mettre l'accent sur l'approche filière et l'approche économique des exploitations agricoles
- S'intéresser spécifiquement aux organismes financeurs (Région,..) et monter des projets répondant aux enjeux du SAGE (

Faisabilité :

- Moyens financiers à définir
- Moyens techniques à définir

Valeur ajoutée du SAGE :

- Cohérence des démarches
- Rechercher des leviers de financement nouveaux

Pêche et loisirs

Levier 7. Développer les activités de loisirs nautiques et de découverte des milieux aquatiques

Justification de la démarche :

- Volonté locale de développement d'activités de loisirs sur les retenues collectives
- Développement de l'activité nautique sur le Dropt (domanial) et sur certains lacs
- Volonté d'ouverture et de sensibilisation à l'environnement/biodiversité

Priorité : 2

Mise en place :

- Mettre en place une concertation avec les usagers concernés pour intégrer leurs besoins dans la gestion de ces retenues/lacs.
- Poursuivre le projet de parcours identifié entre Eymet à Duras
- Mettre en place des circuits de promenade/découverte

Faisabilité :

- Moyens financiers à définir
- Moyens techniques à définir

Valeur ajoutée du SAGE :

- Cohérence des usages et gestion multifonctionnelle de site

Levier 8. Développer et promouvoir l'activité de pêche et la protection des milieux aquatiques

Justification de la démarche :

- Une vision départementale de la gestion piscicole
- Présence d'AAPPMA sur le territoire avec nécessité de renforcer la dynamique
- Nécessité de sensibiliser et communiquer

Priorité : 3

Mise en place :

- Maintenir et développer l'activité de pêche sur le bassin versant
- Développer la communication et s'appuyer sur les actions du SAGE

Faisabilité :

- Acceptation locale des AAPPMA
- Partenariat avec les Fédérations de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques

Valeur ajoutée du SAGE :

Faciliter la mise en place des plans de gestion des PDPG



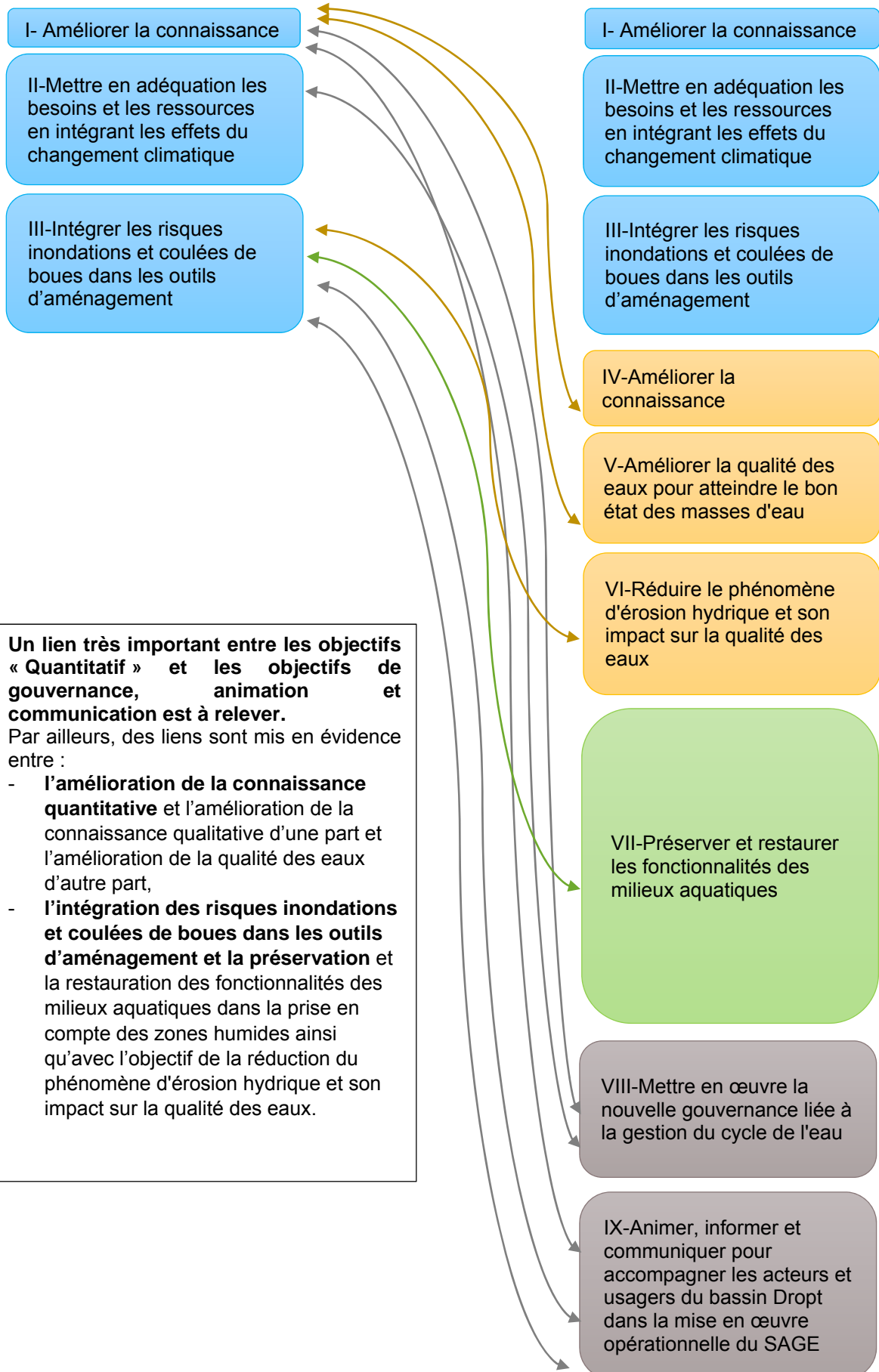
ANNEXES

Tableau des Objectifs et Leviers

THEMES	Objectifs Principaux	Objectifs Opérationnels	Type de Leviers	Leviers				
						Priorité		
QUANTITE	I Améliorer la connaissance	1 Améliorer la connaissance de l'hydrogéologie et de l'hydrologie	C	1	Caractériser l'hydrogéologie du bassin	2		
			C	2	Améliorer la connaissance des cours d'eau non réalimentés	1		
		2 Améliorer la connaissance sur les prélèvements et leurs impacts	C	1	Fiabiliser la connaissance des prélèvements	1		
			C	2	Evaluer l'impact des retenues individuelles sur les volets quantitatif, qualitatif et milieux	2		
			C	3	Affiner la répartition des volumes autorisés entre secteurs non réalimentés et réalimentés	2		
		II Mettre en adéquation les besoins et les ressources en intégrant les effets du changement climatique	1 Optimiser la gestion et l'usage de la ressource	T	1	Anticiper et pré-identifier les besoins annuels en irrigation	2	
	T			2	Améliorer le suivi de la gestion collective des ressources	1		
	R			3	Rédiger un règlement d'eau des ouvrages de réalimentation	1		
	A			4	Promouvoir les économies d'eau en agriculture	1		
	R			5	Veiller à ce que les projets de retenues individuelles ne remettent pas en cause le remplissage des ouvrages collectifs	1		
	T			6	Privilégier le développement de ressources collectives	1		
	2 Limiter la pression de prélèvements sur les nappes captives	R	1	Réserver les nappes captives à l'alimentation en eau potable	1			
		A	2	Informé et mettre en place des actions d'économie d'eau sur le réseau Eau Potable	3			
	III Intégrer les risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement	1 Limiter la vulnérabilité face au risque inondation	R	1	Prendre en compte les Zones Inondables dans les documents d'urbanisme	1		
			T/R	2	Intégrer le phénomène de ruissellement et le risque de coulées de boues dans les démarches de territoire et documents d'urbanisme	2		
QUALITE	IV Améliorer la connaissance	1 Améliorer la connaissance par le suivi de la qualité des eaux	C	1	Mettre en place un suivi de la qualité des eaux sur les affluents du Dropt	1		
			C	2	Améliorer le suivi qualité des eaux de la nappe alluviale du Dropt	1		
			C	3	Conforter puis développer le suivi qualité des plans d'eau collectifs	1		
	V Améliorer la qualité des eaux pour atteindre le bon état des masses d'eau	1 Réduire les pollutions diffuses liées aux pesticides et nitrates	Pesticides et nitrates	A/T	1	Orienter les pratiques agricoles dans un objectif d'amélioration de la qualité des eaux	1	
			MO et Phosphoré	T	1	Définir/ Actualiser les schémas directeurs d'assainissement	3	
		T		2	Evaluer et réduire l'impact des STEP sur les cours d'eau	3		
		T/R		3	Vérifier l'adéquation entre le zonage ANC et la nature du sol	3		
		A/T		1	Acquérir la connaissance sur les rejets viticoles et limiter leurs impacts	1		
		4 Limiter l'impact des ouvrages		Oxygène, T°	T	1	Améliorer la qualité des eaux de réalimentation	1
			T	2	Assurer une gestion coordonnée des vannages	1		
	VI Réduire le phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux	1 Maitriser les phénomènes d'érosion en intégrant la maîtrise du ruissellement	C	1	Identifier les enjeux et les zones sensibles à l'érosion dans les documents d'urbanisme	1		
			C/R	2	Identifier les éléments du paysage qui contribuent à réduire le risque d'érosion et les protéger dans les documents d'urbanisme	2		
			T	3	Promouvoir des actions agricoles visant à réduire l'érosion hydrique	1		
	MILIEUX	VII Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques	1 Améliorer la connaissance sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques	C	1	Améliorer la connaissance sur la biodiversité liée aux milieux aquatiques	1	
				2 Améliorer le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau	A/T	1	Mettre en œuvre le Programme Pluriannuel de Gestion des cours d'eau dans un objectif d'atteinte du bon état (DCE)	
R			2		S'assurer de la compatibilité des IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Aménagements soumis à autorisation ou à déclaration par la législation sur l'eau) et de l'absence d'impact sur le cours d'eau	2		
R			3		Protéger les ripisylves en tant que Trame verte dans les PLU/PLUi	1		
3 Améliorer la continuité écologique			T/A	1	Améliorer la continuité écologique	2		
			R	2	Engager une réflexion sur l'extension des tronçons classés au titre du L214-17 CE.	2		
			T	3	Réduire le taux d'étagement sur le cours d'eau	1		
			T/A	4	Rétablir une continuité hydraulique sur les cours d'eau non réalimentés	1		
4 Préserver et restaurer les zones humides			A	1	Développer la connaissance sur les zones humides par la réalisation d'inventaires	1		
			C	2	Définir une stratégie et mettre en place une animation visant la préservation et la restauration des zones humides	1		
			T	3	Maintenir et restaurer les zones humides	2		
			R	4	Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire en les préservant dans les documents d'urbanisme	1		
		R	5	Encadrer les mesures compensatoires en cas de dégradation des zones humides	2			
GOUVERNANCE ANIMATION COMMUNICATION		VIII Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance liée à la gestion du cycle de l'eau	1 Mettre en œuvre la nouvelle gouvernance liée à la gestion du cycle de l'eau	G	1	Conforter le rôle d'EPIDROPT pour la mise en œuvre du SAGE	1	
				G	2	Veiller à la cohérence entre le SAGE Dropt et les SAGE voisins (articulation des SAGES)	3	
	G			3	Améliorer le partage d'informations	1		
	G			4	Pérenniser les modalités de financements de la réalimentation	2		
	IX Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE	1 Animer, informer et communiquer pour accompagner les acteurs et usagers du bassin Dropt dans la mise en œuvre opérationnelle du SAGE	Général	A	1	Assurer la mise en œuvre et le suivi du SAGE	1	
				A	2	Informé et communiquer sur l'eau auprès de tout public	1	
				A	3	Créer une Charte d'engagement	3	
				A	4	Communiquer auprès des Aménageurs, Collectivités et acteurs du petit Cycle de l'Eau	1	
				A	5	Accompagner les projets et les porteurs de projets le plus en amont possible	2	
				Agriculture	A	6	Définir une stratégie agricole cohérente avec les objectifs du SAGE	1
					Loisirs nautiques	A	7	Développer les activités de loisirs nautiques
				pêche		A	8	Promouvoir l'activité de pêche et la protection des milieux aquatiques

Liens entre les objectifs

Liens entre les objectifs principaux du thème « Quantité » avec les autres objectifs principaux

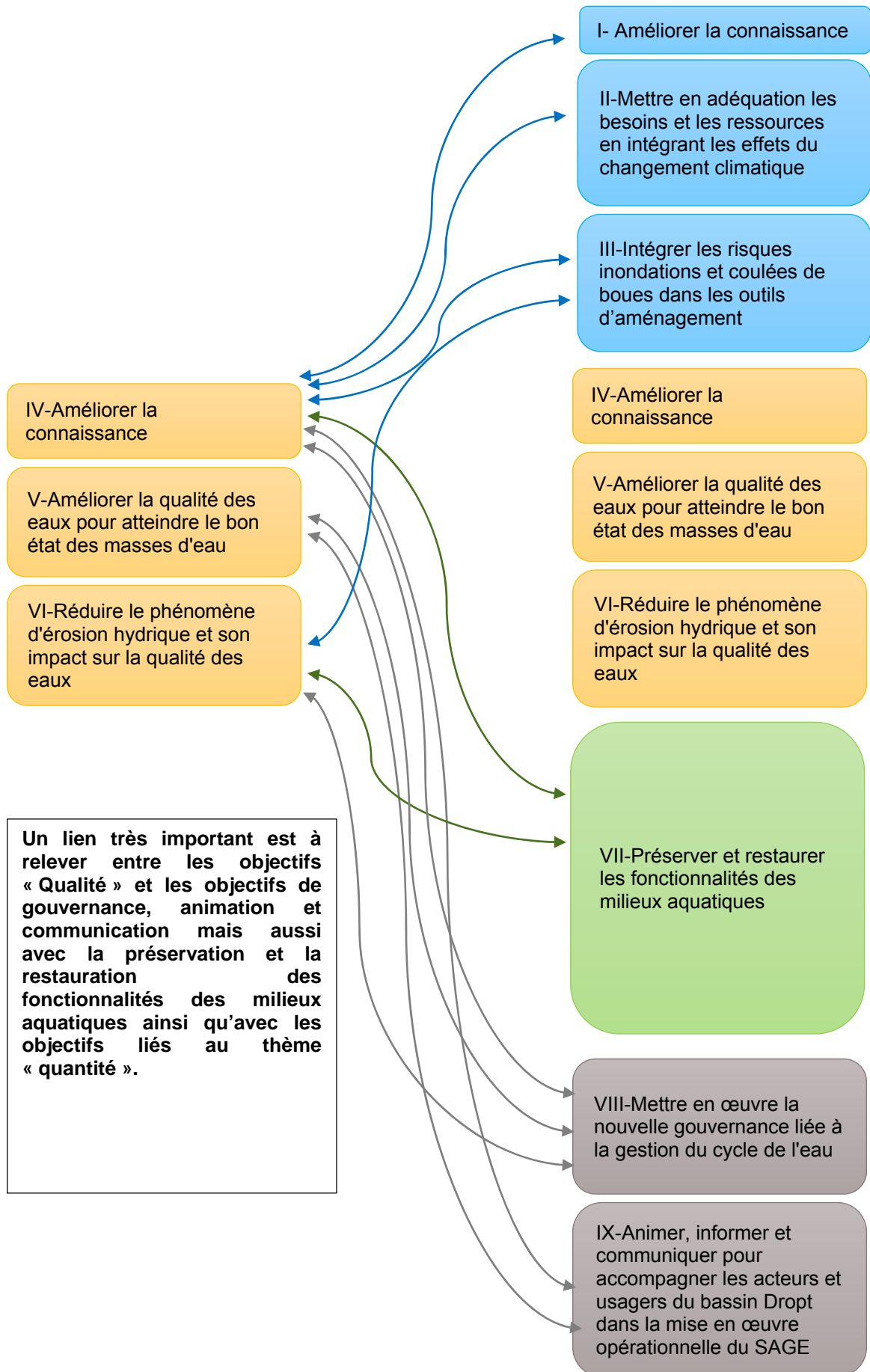


Un lien très important entre les objectifs « Quantitatif » et les objectifs de gouvernance, animation et communication est à relever.

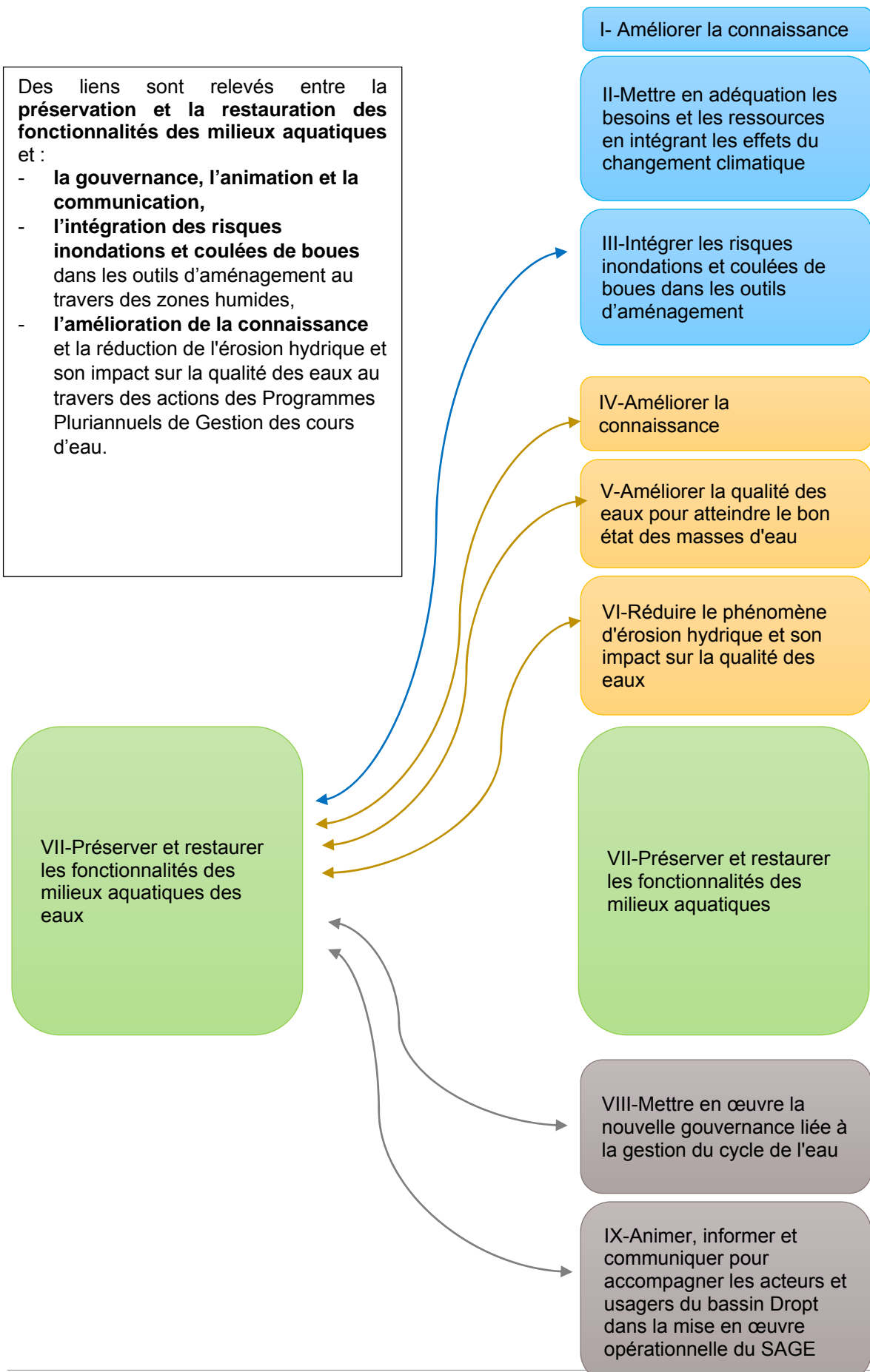
Par ailleurs, des liens sont mis en évidence entre :

- **l'amélioration de la connaissance quantitative** et l'amélioration de la connaissance qualitative d'une part et l'amélioration de la qualité des eaux d'autre part,
- **l'intégration des risques inondations et coulées de boues dans les outils d'aménagement et la préservation** et la restauration des fonctionnalités des milieux aquatiques dans la prise en compte des zones humides ainsi qu'avec l'objectif de la réduction du phénomène d'érosion hydrique et son impact sur la qualité des eaux.

Liens entre les objectifs principaux du thème « Qualité » avec les autres objectifs principaux



Liens entre les objectifs principaux du thème « Milieux » avec les autres objectifs principaux



Liens entre les objectifs principaux du thème « Gouvernance et Animation » avec les autres objectifs

Ce thème présente des liens avec l'ensemble des objectifs des autres thèmes, d'une part car ce thème inclut le suivi des actions du SAGE et d'autre part parce que de nombreux leviers s'accompagnent d'une animation ou d'informations auprès des acteurs.

